



rejet chèque sur compte provisionné

Par **sylljac**, le **13/12/2010** à **15:14**

Bonjour à tous,

Ayant émis un chèque sur mon compte personnel à la banque X le mercredi, j'ai couvert largement le paiement du solde de celui-ci par un chèque société (autre banque Y) déposé sur mon compte le vendredi.

Ma banque m'a envoyé le même jour le courrier d'information prévu par la loi MURCEF avec un délai de six jours (jeudi) avant rejet.

A réception de ce courrier le mardi, j'ai réagi par courriel de suite auprès de mon conseiller et n'ayant pas de réponse le mercredi auprès du directeur.

Le mercredi soir à 17h30, réponse du Directeur : 'information obtenue de la banque Y sur non-paiement du chèque' !

Réponse de ma part à 18h : débit du compte société le mardi !

Le jeudi (comme les jours précédents), messages laissés sur répondeur sans pouvoir joindre personne en direct à la banque X.

Le vendredi, j'apprenais sur internet le rejet du chèque sur internet.

RV d'urgence avec le directeur, étant moi-même sur Paris vendredi AM : grand embarras de sa part (aucune trace écrite de l'information donné par la banque Y et information sur la conversation qu'il aurait eu lui-même le jeudi avec mon conseiller de la banque Y : chèque évidemment payé !) avec constitution immédiate d'une provision sur le compte (sans aucun autre apport) pour le paiement du chèque à sa représentation !!!

Ce matin lundi au courrier, avis de lettre AR à récupérer mardi à la poste (sans doute l'avis de rejet) et en courrier simple l'attestation de régularisation !

Je considère qu'il y a faute inexcusable de la banque X.

Comment obtenir :

- remboursement des frais générés
- réparation du préjudice (bénéficiaire contacté ce matin pour représentation du chèque), inscription abusive au FCC, perte de temps,...

Cordialement,